



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon, le

26 NOV. 2012

**Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation de
l'établissement Raffinerie du Midi**

**Mercredi 18 avril 2012
Sous-préfecture de Chalon sur Saône**

Le 18 avril 2012 s'est tenue à Chalon sur Saône sous la présidence de M. le Sous-préfet, la réunion de clôture du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'établissement Raffinerie du Midi situé à Crissey.

Présents :

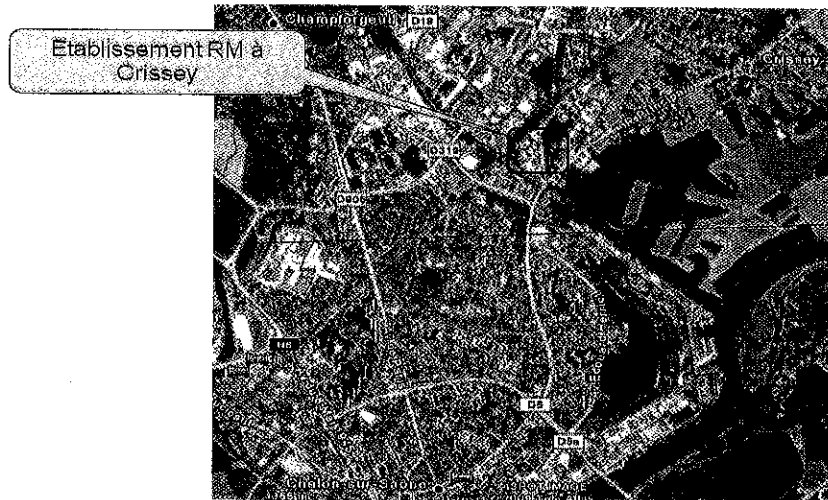
M. Jacques HAVARD DUCLOS, Sous-Préfet de Chalon sur Saône
M. Jean-Yves LEDEME, chef du SIDPC, Préfecture de Saône et Loire
Mme Nadine LEITES, SIDPC, Préfecture de Saône et Loire
M. Nicolas GUERIN, UT 71, DREAL Bourgogne
M. Marc COMAIRAS, DDT de Saône et Loire
M. Eric FARRUGIA, DIRECCTE de Saône et Loire
Major Pascal DE CARLI, du Service Départemental de Secours et d'Incendie (SDIS) service
prévision de Saône et Loire
M. François CLITON, de l'association UFC Que Choisir
M. Vincent MADIOT, chef du service QHSE, Raffinerie du Midi
M. Jean-Paul BONIN, maire de CRISSEY
Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

1/ Ouverture de séance par M. le Président

M. le Sous Préfet ouvre la séance. Il précise que cette réunion se tient afin de clôturer l'existence du CLIC, du fait de la cessation d'activité de la société.

2/ Rapports d'activité 2011 de l'exploitant

M. MADIOT présente ce point. Il rappelle tout d'abord la situation géographique du site :



En 2011, la société de gestion des stocks stratégiques SAGESS a pris la décision de ne pas renouveler le contrat de stockage (40 000 m³) sur le site de CRISSEY, ses besoins de stockage s'étant amoindris. N'ayant pas pu retrouver ni une activité sur le site, ni un repreneur, la société Raffinerie du Midi a pris la décision d'arrêter l'activité du site et de démanteler les installations : une déclaration de cessation d'activité a été déposée en préfecture le 8 novembre 2011.

L'année 2011 a été consacrée essentiellement à la vidange des stocks, qui ont été mis à la consommation ou transférés vers d'autres sites, notamment sur Lyon.

- Sécurité sur le site en 2011

20 visites de sécurité ont concerné les opérations de chargement de camions-citernes en 2011 : aucune anomalie n'a été relevée. Le programme de maintenance des équipements et notamment des équipements de sécurité a été réalisé à 100% : aucune anomalie n'a été détectée. L'ensemble des équipements de Sécurité (défense contre l'incendie) est maintenu opérationnel jusqu'aux opérations de démantèlement. Aucun accident ou incident n'a été relevé en 2011.

- Arrêt d'activité et avenir du site

La société Raffinerie du Midi a transmis à Monsieur Le Préfet une déclaration de cessation d'activité le 8 novembre 2011 (récépissé de la Préfecture en date du 20 décembre 2011).

Les stocks sont actuellement en fin de transfert : fin avril les réservoirs étaient tous vides et les opérations de nettoyage ont commencé. Le site a été entièrement démantelé, la consultation des entreprises de démolition est en cours : les travaux de démantèlement devraient être terminés en septembre/octobre 2012. L'ensemble des éléments en acier (réservoirs, canalisations) sera découpé puis fondu. Le site comporte en outre un bâtiment de bureau et un atelier qui seront rasés. Les 2 personnes qui travaillaient sur le site ont eu des propositions de reclassement qu'elles ont dû refuser faute de mobilité.

La société Raffinerie du Midi a adressé un courrier le 1^{er} mars 2012 à Monsieur Le Maire de CRISSEY, accompagné d'un rapport de synthèse sur la connaissance environnementale du site. Dans ce courrier, la société Raffinerie du Midi propose de retenir comme usage futur un usage industriel, artisanal et commercial.

Suite aux travaux de démantèlement, un prestataire spécialisé effectuera un diagnostic environnemental complémentaire afin d'établir le plan de gestion conformément à la réglementation. Après validation de ce plan de gestion, les travaux de réhabilitation seront engagés (2013 - 2014).

Discussion

A propos de la pollution du site : il existe une pollution aux hydrocarbures connue et suivie. La DREAL suivra les étapes de la dépollution et de la réhabilitation du site, qui seront entre autres déterminées par l'usage futur du site. Des piézomètres sont d'ores et déjà en place, d'autres pourront être ajoutés en fonction des résultats de l'étude complémentaire commandée par Raffinerie du Midi. Pour information, il existe 2 nappes phréatiques au droit du site, l'une profonde qui sert à l'alimentation en eau potable et n'est pas impactée par la pollution aux hydrocarbures, l'autre superficielle, impactée.

A propos de la propriété du site : la société Raffinerie du Midi est propriétaire du terrain (4 hectares exploités, 5 hectares en tout) mais n'a pas vocation à le conserver. M. le Maire a transmis le courrier reçu de Raffinerie du Midi au Grand Chalon qui détient la compétence "économie", afin de l'informer de la levée des restrictions concernant le site (servitudes d'utilité publique).

A propos des conséquences sur les plans concernant les risques : le PPRT et le PPI ne sont plus nécessaires et les risques liés à l'établissement pourront être ôtés du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM de CRISSEY.

3/ Présentation des inspections de la DREAL réalisées et des actions engagées

M. GUERIN présente ce point. Depuis le dernier CLIC, 3 inspections ont été menées.

La première s'est déroulée le 22 juillet 2010 : il s'agissait d'une inspection inopinée – en dehors des heures d'ouverture du dépôt - visant à examiner la mise en œuvre du plan de secours de l'établissement (Plan d'opération Interne - POI). Le scénario choisi consistait en un départ d'incendie sur le poste de dépotage wagons.

Il a été constaté une gestion globalement correcte de l'événement avec les remarques suivantes :

- Dimensionnement de l'ensemble pompe + séparateur d'hydrocarbures au niveau du bassin d'orage à revoir,
- Fiche réflexe liée à la zone de dépotage wagons à mettre à jour.

La seconde visite d'inspection s'est déroulée le 30 août 2011 ; elle portait principalement sur la prévention des pollutions des eaux. Il ressort notamment les points suivants :


- Étanchéité des rétentions sous les bacs d'hydrocarbures à justifier ;
- Peinture des canalisations hors cuvettes dégradée ;
- Absence de disconnecteurs sur l'alimentation eau potable ;
- Capacité de pompage au niveau du séparateur hydrocarbures insuffisante ;
- Pic en hydrocarbures observé sur le piézomètre Pz6bis (2990 mg/l).

La troisième inspection s'est déroulée le 10 février 2012 avec pour thème principal la mise à l'arrêt du site. Il ressort notamment :

- 2 bacs sur 4 sont vides et déconnectés des tuyauteries.
- Le pic en hydrocarbures observé sur le piézomètre Pz6bis n'est pas confirmé (286 mg/l contre 2990 mg/l).
- La surveillance du site pendant et en dehors des heures d'ouverture est toujours assurée et les tests du système de lutte contre l'incendie sont toujours exercés.
- La présence de quelques déchets (fûts et emballages vides, containers d'émulseurs déclassés) a été constatée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le président,



Jacques HAVARD DUCLOS